

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 19 novembre 2001 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

**PRÉSENCES:**

Représentantes,  
Représentants

Isabelle Matte  
Danielle Desrochers  
Sylvie Picard  
Lionel Olivier  
Hélène Loranger  
André Bertrand  
Nicole Pinet  
Sylvain Daigle  
Pierre-Yves Daigneault  
Mario Pelletier  
Alain Bussière  
Alain Déry  
Linda Bossé  
Louise Gervais  
Lise Lavoie  
Josée Labelle  
Gilbert Potvin  
Léo Lemaire  
Simon Turbide  
Paule Pelletier  
Mario Boudreault  
Gilles Guay  
Claude Renaud  
Monique Bureau  
Marie-Élène L'Espérance  
Gaétan Daigneault  
André Turgeon  
Sylvain Levesque  
François Vaillancourt  
Francine Carrière  
Sylvie Brisebois  
Pierre Benoit  
Chantal Renaud  
Bertrand Castonguay  
Déborah Schoen  
Johanne Gaudreau  
Robert Bernier  
Joanne Bélanger  
Richard Drolet  
Marie-Josée Ulrich  
Michel Parent  
Johanne Côté  
Pierre McDaugall  
Yves Boissonnault-Francoeur  
Gilles Perron

Adrien-Gamache  
André Laurendeau  
Antoine-Brossard  
Armand-Racicot  
Charles-Bruneau  
Charles-LeMoynes  
D'Iberville  
De Maricourt  
De Normandie  
Des Mille-Fleurs  
Des-Quatre-Vents  
Félix-Leclerc  
Gentilly  
Georges-P.-Vanier  
Gérard-Filion  
Hubert-Perron  
Inter. De Greenfield Park  
Inter. St-Edmont  
Jean-De Lalande  
Joseph-De-Sérigny  
Lajeunesse  
Laurent-Benoit  
Les-Petits-Castors  
Lionel-Groulx  
Marie-Victorin (Br)  
Maurice-L.-Duplessis  
Mgr-A.-M.-Parent  
Monseigneur-Forget  
Paul-Chagnon  
Paul-De Maricourt  
Pierre-Brosseau  
Pierre-Laporte  
Plein-Soleil  
Préville  
Rabeau  
Saint-Laurent  
Saint-Romain  
Sainte-Agnès  
Sainte-Claire (Long)  
Samuel-De Champlain (Br)  
Samuel-De Champlain (Long)  
Secondaire Participative  
Tournesol  
Tourterelle  
Comité ÉHDAA

Substituts:

Johanne Marchand  
André Taillefer  
Lise Roy  
Nicole Trudeau

De La Mosaïque  
Saint-Joseph  
Sainte-Claire (Br)  
Samuel-De Champlain (Br)

Participante,  
Participants

Claude Roy  
Denise Lussier  
Chantal Laforest  
Chantal Boiselle

parent commissaire secondaire  
DGA  
directrice, Serv. l'organisation et transport scol.  
présidente du comité ÉHDAA

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Déry préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19h35.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution numéro CP296-11-19

Il est proposé par madame Isabelle Matte que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2001

### Résolution numéro CP297-11-19

Il est proposé par monsieur André Turgeon que le procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2001 soit adopté avec les modifications suivantes:

Au point 9, il faut spécifier que cette permission s'adresse aux enfants du préscolaire et du primaire.

Au point 11, spécifier qu'il s'agit des rues des quartiers de Longueuil.

**Adopté à l'unanimité**

## 4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Alain Déry nous informe qu'il n'a reçu que sept (7) adresses électroniques pour l'Info-Parents. Il se propose donc de redonner son adresse électronique (a.dery sympatico.ca).

**Monsieur Alain Déry convient d'envoyer un accusé de réception pour confirmer les adresses reçues.**

Monsieur Déry nous fait part du départ de trois membres du comité exécutif. Il s'agit de:

- Monsieur Mc Dougall (vice-président du regroupement C)
- Madame Guylaine Roy (vice-présidente du regroupement A)
- Monsieur Paulin Gaba (ACPM primaire)

Des élections devront donc avoir lieu pour remplacer ces trois départs. Monsieur Déry s'informe si des parents seraient intéressés à poser leur candidature. Un parent demande à avoir plus de renseignements sur le poste à l'ACPM; monsieur André Turgeon, représentant à l'ACPM pour le secondaire, explique donc en quoi consiste ce poste.

La période de mise en candidature est donc ouverte.

### Résolution numéro CP298-11-19

**Madame Johanne Gaudreau** se propose au poste de représentante de l'ACPM pour le primaire. Monsieur Alain Déry, président, la déclare élue au poste de représentante de l'ACPM pour le primaire.

### **Nomination des vice-présidents pour les regroupements A et C**

Regroupement A: madame Linda Bossé propose madame Isabelle Matte.

Regroupement C: Madame Labelle propose monsieur Daignault.

Madame Matte et monsieur Daignault acceptant leur mise en candidature, le président les déclare élus, respectivement au poste de représentant des regroupements A et C.

Le 1er novembre dernier, monsieur Déry a présidé l'assemblée générale des parents des élèves ÉHDAA, soirée pour l'élection des parents devant siéger au comité ÉHDAA.

Monsieur Déry énumère les noms des parents élus pour l'année 2001-2002. (voir annexe)

### **Résolution numéro CP299-11-19**

Madame Marie-Élène L'Espérance propose que le comité de parents appuie la nomination de toutes ces personnes comme membre du comité ÉHDAA pour l'année 2001-2002.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Déry souhaite la bienvenue à monsieur Gilles Perron qui a été nommé représentant du comité ÉHDAA au sein du comité de parents. Il nous souligne aussi la présence parmi nous ce soir de la présidente du comité ÉHDAA, madame Chantal Boiselle.

## **5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe, nous souhaite la bienvenue et espère que l'on va passer une bonne année ensemble.

### Mesures de pression par le syndicat

On peut lire l'Info-Champlain où beaucoup d'information est disponible. Le problème rencontré en est un d'équité salariale pour les enseignants.

Ils ont mis sur pied un mouvement provincial pour se faire entendre auprès de M. Landry. Le syndicat de Champlain essaiera, dans la mesure du possible, d'informer la commission scolaire avant l'application de chacune des actions mises de l'avant.

La convention collective des enseignants se termine en juin 2002; tout mouvement de grève ou toute manifestation d'ici là seraient donc mal vus.

Pour le moment, le syndicat de Champlain a arrêté tous les moyens de pression. Par contre, le syndicat de Montréal a refusé de suivre la ligne de conduite annoncée par la CSQ, et tient trois journées de grève (les 19, 20, 21 novembre 2001).

Une assemblée générale des membres de la CSQ devrait avoir lieu jeudi le 22 novembre 2001 en soirée. Il y sera décidé quelles seront les mesures de pression à venir. La CSMV s'engage à acheminer toutes informations aux écoles et aux parents dès quelles seront disponibles.

**Un échéancier a-t-il été prévu par la commission scolaire pour la remise des bulletins?**

Il n'y a pas d'échéancier comme tel de prévu; par contre aucun bulletin ne devrait être remis aux parents avant le 21 novembre 2001. Par contre, les enseignants (es) se devront de remettre les bulletins aux parents, ce qui pourrait être fait en soirée.

**Les moyens de pression étant arrêtés, un refus de la part des enseignants (es) d'une école de faire les sorties éducatives votées peut-il être considéré comme un moyen de pression?**

On ne sait pas encore. La CSQ va faire une liste des mesures possibles et va demander aux membres s'ils veulent les suivre. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous le saurons.

Un parent fait remarquer qu'à son école, la remise des bulletins a été retardée car il y a eu du retard dans l'impression des nouveaux bulletins. Cela n'a donc rien à voir avec les moyens de pression des enseignants (es).

Calendrier des consultations

Quelques changements ont été apportés au calendrier des consultations qui nous a été remis lors de la réunion du 29 octobre 2001. Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles qui devait être déposé en décembre le sera ce soir. Par contre, le dépôt du cadre régissant la préparation du budget 2002-2003 a été repoussé en décembre.

Madame Lussier dépose un document illustrant l'ensemble des services éducatifs dispensés dans chacune des écoles pour l'année scolaire 2001-2002.

**Y-a-t-il eu des ajustements de fait par rapport à ce qui a été déposé en avril dernier? Si oui quels sont-ils?**

Oui, le projet " Passe-Partout" de l'école Marie-Victorin de Longueuil a été aboli. De plus, on note l'ajout d'un programme particulier à l'école secondaire Pierre-Brosseau de Brossard. Il s'agit du programme Média Tic, toutefois ce programme ne débutera qu'en septembre 2002. Ce programme nécessitera l'achat, par les parents, d'un ordinateur portable.

Suivis

**Bain Linguistique**

Madame Lussier explique la situation vécue l'an dernier. Des écoles primaires (5e et 6e année) offraient le programme de bain linguistique mais à quelques groupes seulement. Par contre, certaines écoles l'offraient pour tous les groupes et des parents ont manifesté leur désaccord. Ils soutenaient que leurs enfants avaient le droit de recevoir un enseignement régulier à l'intérieur de leur école de secteur.

Le Conseil des Commissaires a décidé de garder le statut quo pour l'année scolaire 2001-2002. La commission scolaire se penche présentement sur les aspects légaux de tels programmes. L'école se doit de donner en premier lieu un enseignement régulier à tous les enfants du secteur, sauf si elle est une école à programme particulier. Il est clair que la CSMV ne peut pas permettre aux écoles d'offrir le bain linguistique de façon obligatoire pour tous leurs élèves.

Un document expliquant les encadrements légaux sera produit. Il servira de balises pour la mise sur pied de nouveaux projets de bain linguistique. On y trouvera les orientations à donner à de tels programmes de façon différente, ex: offrir des bains linguistiques en les

jumelant avec d'autres programmes, répartir le programme sur deux ans (5e et 6e année),  
l'offrir sur 5 mois.....

Par la suite, on demandera aux écoles de prendre le pouls du milieu, ce qui leur permettra d'implanter un programme qui répond bien aux besoins exprimés par les parents de leur secteur. En janvier ou en février, les directions d'école devraient pouvoir offrir des solutions pour que tous y trouvent leur dû.

**Le CE de l'école Laurent-Benoit prévoit réintroduire le bain linguistique dès l'an prochain; les balises publiées en juin dernier sont-elles toujours les bonnes?**

La direction de votre école a déjà en sa possession les nouveaux documents de travail.

**À quel moment la politique officielle pour la mise sur pied de tels programmes sera-t-elle adoptée?**

La commission scolaire n'adoptera pas une politique en ce sens. Elle mettra à la disposition des écoles un document expliquant les encadrements légaux de tels programmes ainsi que les balises ou orientations qui serviront de guide pour l'implantation de ces divers programmes dans les écoles. Les écoles auront à texturer par elles-mêmes les critères de ces programmes afin de les rendre accessibles à tous.

**Pourquoi la commission scolaire veut ajouter des balises alors que la décision du conseil d'établissement est faite démocratiquement? C'est un enrichissement du régime pédagogique!**

La commission scolaire en agissant ainsi, veut éviter les poursuites de la part des parents.

Monsieur Alain Déry déplore le fait que les différents CE des écoles donnant ces programmes n'aient pas été impliqués dans la consultation. Il faudrait tenir compte du fait que ce sont les parents qui sont les initiateurs de tels programmes.

**Pourrait-il y avoir un dialogue entre les parents et la commission scolaire? Cela permettrait de parler des possibilités d'aménagements à faire.**

La commission scolaire va donner des pistes aux directeurs d'école. Ce sont avec eux que les parents devraient établir un dialogue. Suite aux discussions avec les membres des CE, les directions d'école vont consulter leur milieu et s'assurer que chacun ait son dû à l'intérieur des programmes offerts. Ce travail est à refaire à chaque année.

**Les parents ne devraient-ils pas être impliqués dans le processus dès le début des discussions? Si la commission scolaire veut respecter son plan " Vision Marie-Victorin " , elle se doit d'impliquer les parents et d'être transparente. Cela permettrait de confirmer que la CSMV considère le comité de parents comme un niveau de communication privilégié.**

Madame Lussier nous rappelle que la commission scolaire est imputable de ses décisions et qu'elle se doit de statuer sur certaines règles.

**Serait-il possible d'avoir un canevas qui orienterait les décisions que doivent prendre les membres des CE; cela nous aiderait à implanter de nouveaux projets ou de nouveaux programmes dans nos écoles?**

Madame Lussier ne peut s'y engager pour l'instant.

Un parent nous suggère d'inviter madame Flory Corcos à venir rencontrer les parents des CE. Cette personne est responsable de l'implantation de ces programmes dans les écoles. Elle pourrait, entre autre, expliquer aux parents impliqués les différentes variantes des bains linguistiques.

**Le représentant de l'école De Normandie nous fait part de la problématique vécue à son école. Ils vont discuter de l'implantation du bain linguistique au CE du 20 novembre; mais les enseignants (es) se sont déjà prononcés contre le projet, il semblerait y avoir une problématique au niveau de la tâche. Le document de travail peut-il être utilisé dès maintenant pour nous aider dans nos discussions?**

Madame Lussier lui fait remarquer que le document de travail a été fait dans ce but précis. De plus, elle leur suggère de discuter avec les enseignants (es) car tout le monde peut changer d'avis il faut essayer de répondre le mieux possible aux besoins du milieu.

Elle suggère aussi comme porte de sortie de jumeler le programme de bain linguistique avec d'autres programmes ( informatique, musique, etc.) ce qui permettrait d'avoir des groupes plus équilibrés à l'intérieur d'un même cycle.

**Serait-il possible que les membres du comité de parents aient un prémisses du document?**

Madame Lussier nous rappelle que nous devons passer par notre direction d'école pour obtenir ces documents. La CSMV n'assistera pas les parents qui désirent de l'information supplémentaire. Jamais elle ne passera par dessus la tête de la direction d'école.

**Que fait-on si on obtient un refus à notre demande? La commission scolaire ne doit-elle pas aider les parents à obtenir des informations?**

Si une telle demande est faite, les directions d'école devraient remettre les documents demandés par les parents.

Un parent demande si on ne pourrait pas demander, via le comité de parents, que la commission scolaire nous consulte dès le début des discussions? Monsieur Déry indique que oui cela est possible, il suffit de voter une résolution en ce sens.

Madame Lussier mentionne qu'établir des balises c'est la responsabilité de la CSMV et que seules les orientations sur les aménagements sont déterminées par le conseil d'établissement. Il y a donc beaucoup de place pour les discussions.

Un point d'ordre est demandé.

Monsieur Déry croit qu'il y a un manque de collaboration de la part des directions d'école. Les parents qui se sont impliqués dans leur école respective ne sont pas ici pour être en conflit avec la commission scolaire, mais pour faire avancer les choses dans leur école.

Un parent demande à madame Lussier s'il serait possible qu'elle s'engage à déposer le document en question au comité de parents pour que les personnes impliquées dans ce dossier puissent donner leur opinion, dans l'unique but de faire progresser les dialogues. Les parents sont une partie prenante de l'éducation de leurs enfants et ils méritent de recevoir toutes les informations pertinentes afin d'avoir un dialogue d'égal à égal avec les directions d'école et les représentants de la commission scolaire; d'autant plus que le conseil d'établissement est imputable de tous les projets spécifiques du projet éducatif.

Madame Lussier nous redit que le rôle de la commission scolaire dans ce dossier est d'établir des balises. Les aménagements à l'intérieur de ces balises c'est le rôle des directions d'école **en collaboration avec les membres des différents conseils d'établissement.**

De plus, madame Lussier nous rappelle qu'elle ne voulait que nous annoncer que du travail se fait présentement sur le dossier, que des documents de travail s'en viennent et qu'elle ne voulait surtout pas soulever une telle polémique.

Un parent demande le vote sur la proposition.

### **Résolution numéro CP300-11-19**

Il est proposé par monsieur Mario Boudreault de demander à la commission scolaire que les parents des CE puissent participer aux discussions pour l'élaboration des balises pour tous les projets spécifiques qui font partie du projet éducatif, afin que tous et chacun puissent donner leur avis avant que celles-ci ne soient fixées.

**Adoptée à la majorité**

## **6. Parole aux parents commissaires**

Madame Johanne Gaudreau nous informe que la commission scolaire, en collaboration avec les commissions scolaire Des Patriotes et Riverside, tentait de monter un réseau de communication à base de fibre optique avec le comité de transition de la nouvelle ville.

Deux soumissions, jugées trop onéreuses, ont été rejetées. La commission scolaire reprendra le dossier depuis le début, toujours en collaboration avec les commissions scolaires Des Patriotes et Riverside.

La commission scolaire avait présenté plusieurs projets afin de recevoir des subventions du Fond Jeunesse mis sur pied par le gouvernement. Elle a reçu 1.75M pour financer certains projets comme:

- Le centre d'appartenance familiale Des-Quatre-Vents
- Ressources pour la prévention en toxicomanie
- Amélioration du taux de réussite des élèves à Antoine-Brossard
- L'école à la maison présenté par l'école Gérard Filion
- Sentiment d'appartenance à l'école et osmose

Madame Gaudreau nous informe de la fin du mandat du commissaire Pierre Hurtubise; il y aura donc des élections scolaires partielles dans le quartier no 7 de Longueuil.

Elle souligne le travail de publicité fait à l'aide de dépliants pour les écoles secondaires. C'est une belle initiative.

### **Le représentant de l'école Préville fait remarquer que dans son école peu ou pas de publicité en ce sens est faite, les a-t-on oubliés?**

Madame Lussier lui indique que la commission scolaire est sensibilisée à la problématique vécue dans son école. La commission scolaire va mettre de l'avant un programme pour mieux faire connaître les différentes écoles secondaires du territoire.

### **Le représentant de l'école Des-Quatre-Vents se demande comment la commission scolaire pourra réaliser le projet pour lequel ils ont reçu une subvention si le bâtiment qui devait être utilisé pour le projet est mis en vente?**

Madame Lussier ne peut répondre à cette question.



## 7. Parole aux représentants de l'ACPM

Monsieur André Turgeon souligne que l'assemblée générale a eu lieu le 16 novembre dernier. Suite aux élections, madame Nicole Garant a été élue présidente, monsieur Richard Flibotte a été élu vice-président.

Le colloque aura lieu le 6 avril 2002 à l'école secondaire André Laurendeau. Il sera ouvert à tous les parents et non uniquement aux membres des CE et comités de parents. Le coût est fixé à 20\$. Il y aura des ateliers en matinée et en après-midi. Plus d'informations seront disponibles après Noël.

Monsieur Bill Pageau a été désigné comme substitut au directeur de secteur.

## 8. Parole au représentant ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron mentionne que 20 membres (12 représentants et 8 substituts) font partie du comité ÉHDAA, où plusieurs autres membres siègent (directeurs d'école, enseignants, organismes).

Vous avez reçu dans votre envoi le bilan du comité pour l'année 2000-2001. Certains dossiers sont terminés, d'autres reviennent à chaque année.

Un des dossiers importants pour cette année est le redécoupage. Monsieur Perron nous informe que le comité ÉHDAA attend toujours une confirmation de la commission scolaire que ce dossier leur sera présenté. Madame Chantal Laforest lui confirme son intention de leur présenter les orientations retenues par le conseil des commissaires en ce qui a trait au redécoupage lors de leur prochaine réunion.

**Face au redécoupage le comité ÉHDAA se pose plusieurs questions:**

- quel sera le budget alloué aux ÉHDAA suite au redécoupage?**
- fera-t-on un regroupement des services ou un soupoudrage?**

Le comité ÉHDAA se penchera aussi sur les méthodes utilisées pour se faire entendre et comprendre par le comité de parents et la commission scolaire. Un des moyens utilisés jusqu'à maintenant est **la trousse d'information pour les parents**. On s'est rendu compte que celle-ci ne se rend pas toujours jusqu'aux parents.... Le comité ÉHDAA a donc demandé à monsieur Mollica de vérifier si la trousse se rend bien où elle doit aller.

Un autre point qui sera regardé par le comité est la non-concordance des règles du MEQ avec la réalité vécue dans les écoles de la commission scolaire.

**À quel moment le comité ÉHDAA va-t-il donner son avis sur les orientations mises de l'avant par le conseil des commissaires?**

Le comité attend que la commission scolaire vienne présenter le dossier et va ensuite donner son avis. Monsieur Perron croit être capable de nous donner les recommandations du comité ÉHDAA concernant les déplacements d'élèves lors de la réunion du 17 décembre 2001. Il espère que les conseils d'établissement seront sensibles aux recommandations du comité ÉHDAA car c'est la clientèle visée dans ce dossier.

## 9. Politique de maintien, de changement ou de fermeture d'école.

Le point est reporté à la réunion du mois de décembre car le document nous a été déposé seulement ce soir.

## 10. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Le point est reporté à la réunion du mois de décembre car le document nous a été déposé seulement ce soir.

## 11. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves.

**En ce qui concerne la fratrie, un enfant qui arrive à la maternelle protège-t-il son frère ou sa soeur qui est déjà dans l'école?**

Madame Laforest nous dit que non. Un plus grand protège un plus petit mais pas l'inverse. Cela demeure un privilège.

**Un établissement de secteur qui accueille des groupes ÉHDAA on-t-il une appellation particulière?**

Non, il demeure un établissement de secteur.

**L'école Charles Bruneau de Brossard accueille présentement des classes régulières, des classes d'accueil et des classes ÉHDAA; serait-il possible de ne garder qu'une seule clientèle en plus des classes régulières? La situation vécue actuellement est difficile à gérer. De plus, toujours selon le représentant de cette école, une rotation de ces groupes avait été promise par la commission scolaire. Cela n'a pas été fait.**

Selon madame Laforest, la commission scolaire est au courant des difficultés vécues par l'école, le dossier sera étudié. En ce qui concerne les rotations, aucune promesse n'a été faite en ce sens.

**Certains secteurs de Longueuil sont plus défavorisés que d'autres et les parents vont travailler en autobus. Si un enfant de maternelle est déplacé pour cause de surplus, peut-on aussi déplacer les frères et soeurs dans le but de faciliter la tâche aux parents? Peut-on amener un amendement en ce sens?**

Oui, un amendement en ce sens peut être amené. Cette façon de procéder pourrait être une avenue envisagée. Par contre, aucune promesse ne peut être faite aux parents concernés. Dans la mesure du possible on tente de trouver une école où on pourrait aussi admettre les frères et soeurs dans le cas de familles nombreuses.

**Un parent demande si cette façon de procéder est faisable nonobstant l'article 11.2 de la politique?**

Selon madame Laforest, l'article 11.2 n'est en fait qu'une police d'assurance pour la commission scolaire. De façon générale, la commission scolaire n'a pas eu à l'appliquer jusqu'à maintenant.

⇒ Monsieur Déry nous rappelle que nous avons jusqu'au 7 décembre 2001 pour faire parvenir nos amendements, par écrit, afin que tous les membres du comité de parents aient la chance de les lire avant la réunion. Par contre, si vous amenez vos amendements le soir même de la réunion, assurez-vous d'avoir le nombre suffisant de copies.

**12. Plan d'organisation scolaire dans les écoles primaires de la CSMV pour 2002-2003.**

**La représentante de l'école Adrien-Gamache demande si les parents du CE peuvent avoir la garantie que la classe de 6e qui part de l'école pour l'an prochain pourrait être rapatriée si le projet ne fonctionnait pas pour les années suivantes?**

Madame Laforest lui dit que non. Elle ne peut donner cette garantie aux parents du CE. Elle leur souligne aussi que si ce projet amené par la direction de l'école ne fonctionne pas; il leur reste toujours les hypothèses mises de l'avant par la commission scolaire.

**La représentante de Ste-Claire (Brossard) demande à madame Laforest de venir visiter le 24e local qui est apparu dans l'école!**

**Les décisions sont-elles déjà prises en ce qui concerne la vente des bâtiments? Vous l'avez déjà annoncé dans les journaux! Comment avoir l'assurance que nos recommandations seront entendues et prises en compte?**

Non, aucune décision n'a déjà été prise. La consultation se termine le 21 janvier 2002; aucune décision ne sera prise avant cette date.

Un parent fait remarquer à madame Laforest que présentement les écoles sont pleines; les enseignants ont de la difficulté à vivre pleinement la réforme car il y a un manque de locaux polyvalents. Pourquoi vendre des bâtisses?

Madame Laforest mentionne que ces bâtiments ne sont pas utilisés par les jeunes, aucune pancarte À VENDRE est apposée.

Madame Johanne Gaudreau nous informe que madame Marois a déposé une ouverture de budget de 800M. La commission scolaire a fait, entre autre, une demande de subvention pour rénover le bâtiment de l'ex-école La Farandole. Si la demande est acceptée, on pourrait résoudre une partie des problèmes.

**Si les quatre classes TC de l'école Adrien-Gamache changent d'école, le personnel enseignant suivra-t-il?**

Oui, lors de déplacement de tels groupes, on se doit de faire suivre les services. Nous allons essayer de déplacer toute l'équipe; reste à savoir si les enseignants veulent suivre (RE:convention collective).

**Quels sont les critères qui guident les déplacements de groupes, à part bien sûr, la disponibilité des locaux?**

On cherche à éviter le soupoudrement des ressources.  
Avoir déjà des structures mises en place dans l'école ainsi que la facilité de transport.

**Quand on parle de transférer toute une équipe, on parle de qui?**

On parle des enseignants et des ressources professionnels (TES, psychoéducateurs, orthos...).

**Si une école reçoit des classes spéciales, aura-t-elle automatiquement une direction adjointe?**

L'attribution d'une direction adjointe est faite en fonction de la clientèle de l'école. Si des classes spéciales arrivent dans l'école, cela amène une clientèle pondérée, donc une possibilité de direction adjointe. Toutefois, ce point n'a pas été regardé et aucune promesse n'est faite.

**Lors de déplacement d'équipe d'enseignants de groupes ÉHDAA, y-a-t-il beaucoup de professeurs qui refusent les changements?**

Madame Laforest prévoit rencontrer les enseignants avant la réunion du comité ÉHDAA prévue pour le 5 décembre. Elle croit donc être en mesure de répondre à cette question lors de la réunion du 5 décembre.

**13. Clip-Info**

Le sujet visé ce mois-ci est le service de garde. Monsieur Déry nous indique que de la documentation sur ce sujet est disponible sur le site du MEQ. Quelques copies de ce documents sont disponibles ce soir.

**14. Prise de position sur la loi 35**

Le projet de loi 35 prévoit donner le droit de vote aux étudiants du secondaire qui sont membres du CE de leur école. Ce projet de loi a été annoncé en juin dernier et une consultation a eu lieu cet automne.

La FCPPQ a quant-à-elle consulté ses sections et a déposé un mémoire lors des consultations. La position qu'elle a adoptée est la suivante: Oui on peut reconnaître le droit de vote aux étudiants mais il faut aussi s'assurer que les parents conservent leur parité au sein du CE. Pour se faire, il faudrait augmenter le nombre de parents élus au CE; si deux étudiants obtiennent le droit de vote au sein du CE, il faudra alors élire deux parents de plus. La parité serait alors conservée.

Les représentants de la CSMV au sein de l'ACPM ont reçu leur questionnaire après la date limite de remise du questionnaire; ils n'ont donc pas pu participer à la consultation.

**Lorsque le projet de loi sera voté, prendra-t-il effet immédiatement?**

Oui, c'est ce qui est prévu.

**15. Correspondance**

Madame Lise Roy de l'école Ste-Claire (Brossard) a envoyé une lettre au ministre lui indiquant la position du CE face aux moyens de pression des enseignants.

Madame Carrière de l'école Paul-De-Maricourt veut savoir si des parents bénévoles pouvaient faire de la surveillance dans la cour d'école.

Selon la convention collective, la surveillance fait partie de la tâche des enseignants. De plus, les parents ne sont pas protégés par les assurances responsabilité de la commission scolaire. Par contre, si des parents sont impliqués dans des projets comme le club des

petits déjeuners ou des sorties éducatives, d'où l'importance de l'OPP, ils deviennent automatiquement protégés par la commission scolaire.

**Que fait-on avec des enfants qui arrivent trop tôt dans la cour d'école et qu'il n'y a pas de surveillance prévue à ces heures?**

Ce problème survient habituellement lorsque les autobus arrivent trop tôt et laissent les enfants dans la cour d'école. Les enseignants ne commencent généralement pas leur surveillance avant 8h00. Cette situation est vécue présentement à l'école Sainte-Agnès.

Madame Lussier nous fait remarquer que les transporteurs ne peuvent laisser descendre les enfants s'il n'y a pas de surveillance dans les cours d'école. Ils doivent les garder dans l'autobus jusqu'à ce qu'il y ait de la surveillance.

Monsieur Déry va s'informer et va nous revenir sur la question plus tard.

**16. Parole au public**

**Lors de jour de tempête le service de garde est-il ouvert?**

La commission scolaire aurait statué que lors des jours de tempête même si l'école est fermée le service de garde doit rester ouvert. Madame Lussier confirme ce fait.

**Comment cela sera-t-il vécu dans les écoles?**

Ce sont les directions d'école qui devront veiller à ce que des services adéquats soient offerts aux enfants. **La commission scolaire ne devrait-elle pas s'assurer que la sécurité des enfants ne soient pas compromise lors des jours de tempête. Il semblerait que le personnel des services de garde ont maintenant le droit de refuser de rentrer travailler en cas de tempête; cela ferait partie de leur nouvelle convention collective.**

La commission scolaire considère les services de garde comme un service essentiel; ils sont là pour aider les parents qui seraient démunis, sans aucune autre ressource si le service de garde était fermé. Les directions d'école doivent donc s'assurer s'ils ont du personnel qui demeure près de l'école et qui peuvent venir dépanner lors des jours de tempête.

Madame Lussier mentionne que la commission scolaire ne fermera ses écoles qu'en cas de situations extrêmes, ou si les transporteurs scolaires décident de ne pas sortir leurs autobus.

Un parent demande si le transport scolaire ne devrait pas être le même pour tous les enfants de la commission scolaire? Pourquoi n'y a-t-il pas de transport scolaire pour les enfants qui fréquentent les écoles secondaires de Brossard, particulièrement Antoine-Brossard?

Madame Lussier lui répond que la commission scolaire rembourse 70% du coût de la passe d'autobus pour les élèves qui vivent dans une ville où le transport public est bien organisé. Pour les autres, un service d'autobus scolaire leur est offert.

Une ex- commission scolaire avait déjà approché la STRSM pour avoir des passes étudiantes valides uniquement durant les heures de classe sans aucun frais pour les parents, mais elle s'était fait dire que le nombre d'utilisateurs n'était pas assez élevé pour offrir un tel service. Avec les fusions des six commissions scolaire, le nombre d'utilisateurs

est peut-être suffisant pour offrir le service..... Madame Lussier trouve l'idée intéressante et va s'informer.

Une campagne de sensibilisation sur la violence dans les écoles a été mise sur pied par l'association des psychologues scolaire. Y-a-t-il un moyen de rendre cette information disponible aux différentes écoles qui sont aux prises avec un tel problème? Madame Lussier va s'informer, à suivre.

## **17. Levée de l'assemblée**

### **Résolution numéro CP301-11-19**

Il est proposé par madame Labelle que la présente assemblée soit levée, et ce à 23h00.

**Adoptée à l'unanimité**

Marie-Josée Ulrich  
Secrétaire